Thème 1 : De nouveaux espaces de conquêtes (les océans + l’espace)

Introduction :

1) L’espace : quelles spécificités ?

L’homme étant par nature un être vivant mobile, il a de tout temps chercher à se déplacer. Au Néolithique, lorsque l’homme se sédentarise, il commence par faire la conquête des plaines et des littoraux, tandis que les environnements montagneux ne se présentent pas, du fait de leurs conditions météorologiques et des contraintes imposées par leur reliefs, comme particulièrement attrayants. L’espace, en tant que zone extra-atmosphérique, demeure pendant longtemps un objet de fantasme lointain, inaccessible, généralement considéré comme le domaine de vie des Dieux, et non pas comme un lieu de vie à la portée des hommes.

Il faudra attendre le XVIème siècle, et surtout les travaux de Nicolas Copernic, pour que l’homme commence à établir un modèle héliocentrique, et cherche à décrire plus précisément l’espace. Toutefois, il n’existe alors toujours aucun moyen technologique pour rejoindre physiquement l’espace. Il faudra attendre la seconde révolution industrielle et l’invention du moteur à explosion (à un cylindre en 1854 et à deux temps en 1860), pour que l’aviation se développe au début du XXème siècle, et pour que l’homme commence ne serait-ce qu’à faire la conquête du ciel. Durant la seconde guerre mondiale, les Allemands vont mettre au point les premiers missiles balistiques (V.1 et V.2), les premières fusées ayant une poussée modulable et pouvant être guidée, et c’est véritablement durant la Guerre Froide que le domaine des technologies spatiales va rentrer dans une période d’intense émulation (grâce à la course à l’espace mettant en concurrence les deux blocs et l’efficacité de leur idéologie respective). C’est durant la Guerre Froide que sera envoyé le premier satellite fonctionnel, le satellite soviétique Spoutnik I (1957), ainsi que le premier homme dans l’espace, Youri Gagarine. Dès 1967, dès qu’ils ont été en mesure d’accéder physiquement à l’espace, les hommes se sont interrogés sur la légitimité de la conquête spatiale. Avec le Traité de l’espace de la même année, l’espace est considéré comme bien commun de l’humanité, et il ne peut donc pas accueillir des projets d’initiatives militaires.

Depuis plusieurs années, on assite à des lancements réguliers de satellites dans l’espace, notamment en orbite basse (Starlink), afin d’améliorer nos moyens de télécommunications sur Terre (même si l’espace n’assure que 10% des télécommunications, le reste des communications étant assurées par des câbles sous-marins ou aériens). Le tourisme spatial se développe également depuis 5 ou 7 ans. On observe donc un recul progressif des limites de la conquête spatiale depuis le milieu du XXème siècle, après la conquête de la Lune, l’homme cherche désormais à se rendre sur Mars, pourtant considérablement plus éloignée de la Terre que son satellite naturel.

Cela étant dit, si pendant longtemps les acteurs de la conquête spatiale ont été essentiellement publics (NASA, URSS), des acteurs privés se sont ajoutés par la suite (*SpaceX*, *Blue Origin*). La reprise de la conquête spatiale, et le développement de nouvelles activités, liées notamment à l’ouverture de l’espace aux acteurs privés, font naître des craintes chez des institutions régulatrices telles que l’UE. Celles-ci se questionnent sur la responsabilité des entreprises et des Etats qui développent des activités parfois polluantes dans l’espace (envoie massif de satellite, et destruction des satellites dérivants).

*Quel est l’avenir de la conquête spatiale ? L’espace sera-t-il régulé par des instances internationales, par des accords internationaux, ou bien deviendra-t-il un « Far West* » où règnent les tensions internationales et les conflits géopolitiques*?*

Définition de l’espace :

L’espace peut être une zone extra-atmosphérique (démilitarisée)[[1]](#footnote-1), pouvant englober tout l’univers observable situé au-delà de la ligne de Karman, (et auquel tous les Etats peuvent accéder librement sans pour autant pouvoir y imposer leur domination).

2) Les océans : quelles spécificités ?

Les hommes ont rapidement compris l’intérêt des étendues marines, et ont commencé à construire des bateaux pour se déplacer et pêcher, mais, comme ils ne peuvent dans un premier temps pas se repérer, ils restent en vue des côtes (cabotage). C’est à partir du XVème siècle, que des progrès fondamentaux vont permettre la création (gouvernails d’étambot, astrolabe etc.) ou le développement d’instruments de navigation (la boussole, les gréements carrés etc.). Ces innovations vont alors donner aux hommes la capacité de se repérer en mer. A la fin du XVème siècle et au début du XVIème siècle, les hommes se lancent donc en haute mer, et c’est le début des grandes découvertes. Les portulans vont tout particulièrement se développer à cette occasion. Ensuite, la première révolution industrielle (fin du XVIIIème siècle, début XIXème siècle) va permettre le développement des bateaux à vapeur, apportant avec eux l’accélération des voyages, et l’augmentation des distances parcourues. Cette période sera également marquée par l’émergence de nombreux voyages scientifiques, océanographiques à l’instar de ceux qu’a réalisé le HMS Challenger de 1872 à 1876, (même si en l’occurrence ce n’est qu’une corvette).

Les innovations de la deuxième révolution industrielle (inventions de la fin du XIXème, avec des applications au début du XXème siècle), continuent d’améliorer la technologie ; on construit des engins sous-marins, capables de descendre en profondeur (Cf : exploration de la fosse des Mariannes en 1951).

De 1946-47 à 1991, quand s’installe la Guerre Froide, l’intérêt pour les mers et les océans est mis de côté et la priorité va être donnée au développement de la technologie sensée servir à la conquête de l’espace. Grâce aux innovations de la « troisième révolution industrielle », dans le domaine de l’électronique et de l’informatique notamment, on va enfin développer des outils plus performants, permettant de mieux connaître les profondeurs des océans.

Si les surfaces des mers et océans sont désormais relativement bien connues, il n’en est pas de même pour les fonds marins, car seulement 5% des fonds marins sont cartographiés, et les fonds abyssaux demeurent dans l’ensemble méconnus. On sait pourtant qu’ils renferment un potentiel économique certain, par leurs ressources en hydrocarbures, en minerais (nodules et sulfure), et en matières organiques profitables à l’industrie pharmaceutique. Enfin, certaines zones sont le théâtre d’enjeux militaires et géopolitiques, comme le détroit de Béring.

Axe 1 : Conquêtes, affirmations de puissances et rivalités

Problématique :

Pourquoi la conquête de l’Espace et des océans est-elle désormais liée au développement de la puissance géopolitique des Etats ?

I. A la conquête de l’Espace : des acteurs traditionnels aux nouveaux acteurs.

Jalon 1, partie 1 : La course à l’Espace de 1950 à 1970 (les acteurs traditionnels)

Dés 1943, l’évolution de la guerre tourne à l’avantage des Alliés qui savent que les jours du troisième Reich sont comptés. Les Allemands redoublent toutefois d’effort, afin de renverser le cours de la guerre. Leurs ingénieurs et savants font d’énormes progrès, notamment dans le domaine de la balistique. Ainsi, ils mettent au point des armes de destruction à distance, les V.1 et les V.2 (*Vergeltungswaffe*, armes de représailles), et ce, dés 1942. Ces missiles, sont les ancêtres des premiers missiles balistiques. Ils occasionnent des dommages importants sur plusieurs villes anglaises dont Londres. Américains et Soviétiques sont très intéressés par ces progrès technologiques. A la fin de la guerre, les Américains mettent en œuvre l’opération *Paperclip*, qui est une opération de récupération des savants et d’ingénieurs allemands. Ils récupèrent ainsi l’ingénieur *Von Brau*, qui jouera un rôle crucial dans le développement de la technologie spatiale américaine. De leur côté, les Soviétiques ne sont pas en reste : en progressant rapidement sur le front est, ils lancent l’opération *Alsos*qui répond aux mêmes objectifs que l’opération *Paperclip.* Chacune des deux puissances met en œuvre ces opérations corrélativement à leur avancée vers le cœur de l’Allemagne. Les Etats-Unis conservent pendant un temps un certain avantage technologique car ils mettent au point l’’arme atomique dès 1945 (projet *Manhattan*). Les Soviétiques obtiendront quant à eux l’arme atomique en 1949.

A peine la seconde guerre mondiale achevée, les deux superpuissances commencent à s’éloigner l’une de l’autre (cf : discours de Churchill en 1947), l’Europe se bipolarise, et le rideau de fer s’installe. Cet éloignement évolue très rapidement en une rivalité idéologique qui va se décliner également dans tous les autres domaines (domaine politique, spatial, économique, culturel, sportif et surtout psychologique). Chacune se veut la meneuse d’un groupe de pays. Les Etats-Unis veulent être à la tête du bloc de l’ouest, ils créeront pour cela l’alliance militaire de l’OTAN en 1949, tandis que l’URSS se veut à la tête du bloc de l’est, grâce au pacte de Varsovie signé en 1955. Au sein même de cette Guerre Froide, on voit donc apparaître une bipolarisation du monde, en même temps que se développe un contexte spécifique, qui est celui du grand mouvement de décolonisation. Des pays colonisés se libèrent de la tutelle des métropoles qui les dominaient, et chacune des deux superpuissances, cherche alors à apparaître comme le modèle idéologique désirable, auprès de ces pays nouvellement indépendants.

Paradoxalement, alors que les Etats-Unis ont récupéré les meilleurs savants allemands, ce sont les Soviétiques qui font les progrès les plus spectaculaires dans le domaine de la fuséologie. En 1957, l’URSS lance le petit satellite artificiel *Spoutnik*, qui réalise le tour de la Terre en 98 minutes, grâce aux travaux de l’ingénieur Korolev. Le monde est déçu que l’initiative de la conquête spatiale n’ait pas été américaine.

Les Etats-Unis réagissent en mettant en œuvre le programme *Vanguard*, mais leurs premiers résultats sont infructueux (explosion de la fusée chargée d’envoyer le premier satellite américain). Cette humiliation les fait réagir et ils créent la NASA en 1958, qui est une agence plus élaborée, mieux organisée et dotée d’un meilleur budget.

Les Soviétiques continuent toutefois de dominer la conquête spatiale, la chienne Laïka est envoyée dans l’espace, et les Soviétiques réalisent des photographies de la Lune en 1959. Enfin, en 1961, l’URSS envoie le premier homme dans l’espace, Youri Gagarine. En 1966, les Soviétiques réussissent également le premier alunissage. La propagande soviétique ne manque bien évidemment pas de mettre en exergue les exploits technologiques de la puissance communiste. Frustrés, les Américains décident de réagir, Kennedy fait lancer par la NASA le programme Apollo en 1961. Le 20 juillet 1969, retransmis par les télévisions du monde entier, c’est l’alunissage d’un module avec trois hommes, Armstrong, Aldrin et Collins : le « petit pas pour l’homme mais le grand pas pour l’humanité » a une semelle avec la bannière américaine. Les Soviétiques, bien que très opposés idéologiquement saluent l’exploit américain. A son tour, la propagande américaine met en valeur cet événement.

Les Soviétiques essayent de reprendre la main mise sur l’exploration lunaire, en envoyant une sonde avant même que les trois cosmonautes ne reviennent sur Terre, mais c’est un échec. Parallèlement, les Soviétiques s’étaient montrés désireux de réaliser une mission commune dans l’espace, mais les Américains étaient plutôt retissants. Pourtant, ces derniers finissent par accepter, et en 1975, une mission commune voilà le jour, c’est la mission *Apollo Soyouz*. Après cette mission, la course à l’espace connaît peu d’évolutions. Il faut tout de même mentionner que durant cette course à l’espace, les Nations Unies vont rédiger le *Traité de l’espace*, en 1967. Celui-ci stipule que :

* L’espace est un bien commun de l’humanité, il doit rester un espace neutre, démilitarisé.
* L’espace extra-atmosphérique ne peut pas faire l’objet d’une appropriation nationale.
* L’espace doit rester vide d’armes de destruction massive.

En 1979, réagissant à l’invasion de l’Afghanistan par l’URSS, le président Ronald Reagan dénonce finalement l’URSS comme étant l’Empire du mal, et décide de mettre en place le programme spatial et militaire IDS (initiative de défense statégique). Il est alors surnommé Star Wars par les médias en raison de ses ambitions démesurées (il aurait été capable de désintégrer par des lasers des missiles nucléaires soviétiques).

Jalon 1, partie 2 : Les nouveaux acteurs de la conquête spatiale (2000-2024)

1) De nouveaux acteurs publics (Etats).

A partir des années 2000, la dynamique de la mondialisation (interconnexion et interdépendance des grandes régions du monde entre-elles) permet le développement économique de certains états. Ces pays, qui sont appelés pays émergents (ou BRICS), bien qu’ils soient encore imparfaitement développés, surtout sur le plan « humain » (par exemple l’IDH de l’Inde est de 0,64, ce qui est très en-dessous de l’IDH moyen de 0,75), ambitionnent également eux aussi de conquérir l’Espace, afin de s’affirmer plus concrètement sur la scène internationale.

C’est notamment le cas de la Chine. Pour cette puissance, la conquête de l’Espace doit répondre à des ambitions *technologiques* mais aussi *militaires*.

Nouvelle prétendante à la conquête de l’Espace, cette puissance émergente réalise d’énormes progrès technologiques depuis seulement une vingtaine d’années.

En effet, elle a réussi à envoyer son premier taïkonaute (astronaute) dans l’espace en 2003, et a également réussi l’exploit de faire arriver un petit robot à la surface de Mars en 2021. Elle souhaite perfectionner ses télécommunications grâce à l’installation de réseaux de satellites dans l’espace mais aussi procéder à l’exploitation des ressources et des matières premières présentes sur la Lune et les astéroïdes qui gravitent dans l’Espace. Elle met donc au point un programme de lancements de sondes lunaires qui débute en 2007 et qui est prénommé *CHANG’E* (du nom de la déesse de la lune dans la mythologie chinoise). L’objectif de ces missions est de réussir l’alunissage d’un module (atterrisseur) sur la face cachée de la lune afin de réaliser des prélèvements. Après plusieurs lancements, la mission *CHANG’E 6* atteint la face cachée de la lune en 2019. Un équipement complexe sous forme de robot réussit à forer et extraire de la roche lunaire qui est ensuite ramenée sur terre grâce à une sonde téléguidée. Cette opération constitue un véritable exploit car cela n’avait jamais été réalisé auparavant, la face cachée de la lune se caractérisant par des températures extrêmes (130 degrés la journée et - 200 la nuit).

L’analyse des 2000 grammes d’échantillons de minerais aurait permis de constater que la lune contiendrait des réserves en eau et en minerais divers et utilisés sur terre. La Chine a également inauguré depuis 2011 un programme d’installations de stations spatiales dans l’Espace (*Tiangong*), habitées par des astronautes qui y demeureraient pendant des périodes de 6 mois. Elle prévoit également dans son agenda l’alunissage de plusieurs astronautes pour 2030, devançant ainsi le projet américain.

Mais les objectifs de la Chine sont aussi *militaires*. Dès les années 1970, elle a lancé dans l’Espace des satellites d’observation FSW (*Fanhui Shi Weixing*) qui ont fait place à une nouvelle génération plus performante dans les années 2000. La Chine possèderait désormais une flotte spatiale d’environ 350 satellites militaires. Bien que la Chine fasse preuve d’une discrétion maximale autour de ses projets de militarisation de l’Espace, les puissances qui étudient avec anxiété ses progrès affirment que les satellites chinois sont à l’heure actuelle capables de performances diversifiées allant du brouillage de télécommunications jusqu’à la capacité de déviance de trajectoires en passant par une possible capacité de destruction par rayons lasers de satellites appartenant à d’autres puissances. Certains de ses satellites auraient également une capacité de destruction par explosion sacrificielle (*kamikaze*), tandis que des missiles balistiques auraient eux la capacité de détruire des satellites dans l’Espace depuis la Terre (ASAT : *Anti Satellite Activities*).

Bien qu’il faille rester prudent quant à la fiabilité des informations délivrées par les Etats-Unis, ces derniers auraient à ce jour déjà repéré des manœuvres d’espionnage de communications de deux de leurs satellites par le satellite chinois TJS-3 lancé en 2018.

La Chine aurait selon eux pour objectif prioritaire « *de développer la supériorité en matière d’information en désactivant les systèmes de communication et de navigation spatiale d’un adversaire* » affirme le général américain B. Chance Saltzman, responsable de l’US Space Force demeure toutefois relativement discret sur les initiatives militaires spatiales de son pays.

Mais ce qui est au demeurant certain, c’est que la Chine a pour objectif de dépasser un jour les Etats-Unis au niveau de la puissance militaire (son budget militaire actuel est de 214 milliards de dollars contre 842 milliards pour les Etats-Unis). Et il est évident que la réalisation de cet objectif passe également par une présence plus puissante de la Chine sur les Etats-Unis dans l’Espace.

L’Inde est également une puissance émergente qui affiche des ambitions spatiales. Toutefois, au contraire de la Chine, elle ne souhaite pas conquérir l’Espace pour y développer des projets militaires. Cet espace demeure pour l’instant un défi technologique qui doit lui permettre de développer ses télécommunications.

Elle a mis en œuvre son programme spatial depuis les années 1980 et a réussi l’envoi de 33 satellites depuis 2010, ainsi que celui d’un astronaute indien. L’Inde ambitionne aussi d’atteindre Vénus mais le projet initial, programmé pour 2023, a toutefois pris du retard. Ce pays ne manque pas de développer une intense propagande notamment à travers les médias indiens, afin de mettre en exergue les prouesses technologiques qu’elle a accomplies et qui lui ont permises d’intégrer le groupe restreint des nations qui entreprennent la conquête de l’Espace.

2) De nouveaux acteurs : les acteurs privés.

En plus de ces nouveaux acteurs publics, on constate l’apparition *d’acteurs* *privés* qui n’existaient pas pendant la période de la guerre froide. En effet, dans le contexte toujours de la mondialisation et par conséquent du développement des échanges et de l’amélioration constante de la technologie, des entreprises privées ont misé sur les innovations du numérique et ont ainsi réalisé d’énormes profits leur permettant une réussite indéniable, notamment les fameuses GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon). Leur réussite économique et financière leur permet de se projeter dans la conquête de l’Espace, domaine réservé jusque-là aux états, à cause des dépenses importantes que cela génère, et de la maigre rentabilité à court terme des investissement réalisés dans la conquête.

On appelle *NEW SPACE* (en opposition donc au terme *OLD SPACE* qui désigne les pionniers de la conquête spatiale que sont les états et les institutions publiques comme la NASA) ces jeunes entreprises, ces jeunes entrepreneurs privés qui se mettent à développer des technologies spatiales depuis quelques années.

Dans le *NEW SPACE*, on trouve des personnalités telles qu’Elon Musk (fondateur de Paypal et dirigeant de Tesla) qui s’est associé avec Google pour fonder *SPACE X*, ou encore Jeff Bezos, le dirigeant d’Amazon, qui a fondé en 2000 *BLUE ORIGIN*.

Ces nouvelles sociétés (*SPACE X* et *BLUE ORIGIN*) ont pour ambitions de conquérir l’Espace pour y développer le tourisme spatial, des réseaux de satellite, servant à observer la Terre, étendre la diffusion d’internet à l’ensemble de la planète ou développer les télécommunications.

Leurs progrès sont très rapides et laissent augurer des projets intéressants.

Par exemple, *BLUE ORIGIN* ambitionne un lucratif tourisme spatial depuis le vol réussi de sa fusée *New Shepard* en 2015, tandis que SPACE X a mis en orbite le 6 février 2018 la fusée Falcon Heavy avec pour objectif de la poser sur la planète Mars (intense publicité autour de l’exploit accompli avec les photographies d’une Tesla roadster pilotée par le mannequin volant Starman). Ou se trouve la borne la plus proche ?

Aux Etats-Unis, environ 1000 entreprises sont rattachées à SPACE X.

Mais le développement de ces starts up de la conquête de l’Espace n’est pas que l’apanage des pays des Nords. On trouve par exemple en Inde quelques sociétés privées qui travaillent dans ce domaine (leurs cadres ont d’ailleurs pour la plupart réalisé des études aux Etats-Unis) à l’instar de *PIXELL, AGNIKUL COSMOS, SKYROOT AEROSPATIALE*, ou encore *BELLATRIX AEROSPATIALE.*

En Chine, il existe également des sociétés privées, comme *LANDSPACE*, appartenant à Roger *ZHANG*. Néanmoins, elles travaillent toutes avec l’Etat chinois, qui surveille et contrôle étroitement les activités de son entreprise.

Aux Etats-Unis, l’entreprise *HAWKEYE* 360 a notamment développé un système de surveillance par satellites. Par exemple, 21 satellites à basse altitude surveillent les activités (clandestines ?) de vaisseaux chinois au sein de l’espace indopacifique.

Jalon 2 : Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritime

Au niveau de la puissance maritime nucléaire, la Chine et la Russie réémergent, mais d’autres puissances mettent en place des programmes pour équiper leur flotte de SNLE, comme l’Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et le Brésil.

Pour les Etats, il s’agit de faire comprendre qu’en cas de menaces, ils sont capables de frapper rapidement leur ennemi éventuel, grâce à leur force de projection, composée de SNLE, et d’escadres de navires (patrouilleurs, frégates, et porte-avions) protégés par l’aviation.

Leurs programmes de développement et de modernisation de leur force de frappe océanique, est liée à celle développée par les autres pays dans un contexte mondial de rivalité et de crise qui évolue constamment. C’est ainsi que les Etats-Unis mettent actuellement en œuvre le programme *Columbia* qui produit une douzaine de SNLE entre 2021 et 2030, beaucoup plus modernes.

Lors de la conférence de *Montegobay*, qui a eu lieu en 1982, plusieurs principes ont été proclamés, notamment le droit pour un Etat qui a un accès à la mer par l’intermédiaire de littoraux, de posséder des eaux territoriales, ainsi que des ZEE (jusqu’à 370 km d’espace marin à partir des côtes), afin de pouvoir exploiter les ressources halieutiques, minières et pétrolifères, présentes dans la mer et les fonds marins.

Lors de cette conférence, il a aussi été décidé que les Etats devaient autoriser le libre passage aux navires d’autres pays, à condition qu’ils soient inoffensifs et donc non menaçants. Les Etats-Unis n’ont pas signé cette convention de 1982, mais ils se déclarent très attachés à ce principe de défense de la liberté de navigation.

Leurs flottes sont donc déployées sur tous les océans et mers du monde, pour assurer cette « liberté de navigation ». Ils considèrent d’ailleurs que certains Etats constituent des menaces potentielles pour la liberté de navigation, comme la Chine ou certains pays du Moyen-Orient comme le Yémen. En mer de Chine, par exemple, les flottes américaines et chinoises patrouillent en se surveillant étroitement. De plus, l’*US Navy* surveille certains espaces maritimes cruciaux d’un point de vue géostratégique, comme le détroit de Bab-El-Mandeb qui relie la mer Rouge à l’océan Indien. Nous avons également constaté que l’Arctique constituait de nouveau (depuis 2007-2008) une zone géostratégique.

Axe 2 : Enjeux diplomatiques et coopération

Jalon 1 : Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale

La station spatiale internationale représente une surface habitable de 390 mètres carrés pour un poids de 420 tonnes. Elle est la somme de l'assemblage de 2 modules, le module américain (harmony) et le module russe Zvezda, bien que ce soit le premier module Zarya qui ait été mis en orbite en 1998. Elle gravite à une altitude de 400 kilomètres pour une vitesse de rotation de 27 000 kms/heures.

L'idée d'une station spatiale avait déjà commencé à germer à la fin des années soixante pour les Etats-Unis. D'ailleurs, le projet d'une coopération spatiale internationale avait déjà commencé par se mettre en place dès les années 1975 avec la mission Apollo-Soyouz. En 1975 est également créée l'ESA (l'Agence Spatiale Européenne).

Cinq états vont donc coopérer donc dans le cadre de cette ISS : les Etats-Unis, qui sont à l'initiative du projet, auxquels se sont joints le Japon, le Canada et l'UE (ce n'est bien évidemment pas un pays mais une construction économique régionale) en 1985, puis la Russie en 1993.

Leur coopération se fait dans le domaine scientifique, ce qui contribue à établir entre eux des relations pacifiques. Cette coopération se fait par l'intermédiaire de leur agence spatiale respective. Mais ce projet s'est développé. Désormais, ce sont près de 16 pays qui y participent (à l’ISS).

Toutefois, les différentes puissances n'ont cependant pas toute la même importance dans l'implication du projet. Au niveau financier, les Etats-Unis sont de loin les premiers investisseurs car ils financent les 2/3 tiers du projet, soit à hauteur de 98 milliards de dollars sur les 150 milliards qu'il requiert. Au niveau technologique, trois puissances principales dominent, les Etats-Unis, la Russie, ainsi que les divers pays de l'UE.

Au niveau scientifique, les Etats-Unis, par l'intermédiaire de la NASA, réalisent 52 % des expériences scientifiques à bord de l'ISS. Ils sont suivis par la Russie avec 24 %, puis de l'UE avec 12 %. Le Japon et le Canada en réalisent eux un peu moins (12 % à eux deux). Les objectifs menés à bord de l'ISS sont donc essentiellement pacifiques et scientifiques.

A ce jour, environ 3 600 chercheurs du monde entier ont bénéficié des expériences réalisées à l'intérieur de l'ISS. Ces recherches concernent principalement les biotechnologies (34 % des recherches totales menées), la médecine (17%), la physique (16%), les sciences et vies de la la terre (7%) ainsi que d'autres sciences (26%). Ces sont les agences spatiales des Etats-Unis (NASA), de la Russie (Roscosmos) et de l'UE (ESA) qui mènent principalement ces expériences scientifiques (52 % par la NASA, 24 % par Roscosmos et 12 % par l'ESA). Le laboratoire de recherche au sein de l'ISS, appelé Colombus, est quant-à lui fourni par les Etats-Unis. A ce jour, plus de 2 500 expériences scientifiques ont été réalisées à bord de l'ISS.

Depuis 2010, 6 astronautes occupent en permanence cette ISS et 240 astronautes de 18 nationalités différentes y ont séjournés. Mais les Etats-Unis et la Russie ont une part plus importante dans la composition des équipages de l'ISS : en effet, 46,5 % des équipages de l'ISS étaient américains et 35,5 % des équipages étaient russes.

La coopération internationale s'exerce autour de l'ISS de diverses manières. Tout d'abord, au niveau financier, plusieurs puissances contribuent à ce projet mais comme nous l'avons déjà dit, les Etats-Unis assurent les 2/3 des dépenses (100 sur 150 milliards environ). La Russie, le Japon, le Canada et l'UE participent également à ce projet.

Au niveau technologique, ces 5 puissances ont collaboré à la construction de l'ISS même s'il convient de souligner le rôle prépondérant des Etats-Unis et de la Russie qui ont transporté les éléments de l'ISS par l'intermédiaire de leur navette de leurs navettes spatiales respectives. Certains entrainements des cosmonautes sont réalisés en Russie près de Moscou dans le simulateur Soyouz. Entre 2011 et 2020, ce sont les Russes par l'intermédiaire de leur module Soyouz qui acheminent les équipages de cosmonautes de la terre jusqu'à l'ISS.

Au niveau humain, les équipages sont internationaux (américians, russes, japonais, français, italiens, brésilien, malaisiens ...), soit près de 18 nationalités différentes. Le cosmonaute Thomas Pesquet est d'ailleurs devenu grâce à une intense campagne médiatique, le symbole de la participation française à ce projet. Ce dernier a d'ailleurs travaillé sur plusieurs projets à l'intérieur de l'ISS, comme AQUAPAD, un outil de diagnostic de l'eau, ECHO (échographies à distance), FLUIDICS (analyse des fluides) ou encore MATISS (nouvelles surfaces intelligentes face aux bactéries). La mixité des équipages de cette ISS explique qu'elle est considérée comme une sorte "d'ONU spatiale", puisque les recherches et les divers projets continuent de s'y dérouler indépendamment de la géopolitique terrestre qui divisent les différentes puissances (conflit russo-ukrainien, conflit Israël-Palestine etc).

Au niveau logistique, les acteurs qui assurent le ravitaillement de cette ISS sont publics (agences spatiales des pays qui y participent) mais aussi privées (Space X). Enfin, au niveau de sa gestion, elle est assurée par les 5 pays qui sont à l'origine de la construction et du financement de ce projet.

L'ouverture de la station spatiale internationale comporte certes des réussites mais également des limites.

En ce qui concerne les réussites, nous avons vu que les divers équipages étaient de nationalités différentes et comportaient même des pays qui avaient été tenus longtemps à l'écart de la conquête spatiale, comme la Malaisie, l'Afrique du Sud, ou encore les Emirats arabes Unis. De surcroit, les Etats-Unis ont même accepté de laisser les Chinois réaliser des expériences dans la partie américaine de l'ISS, ce qui contribue à améliorer les relations diplomatiques entre les deux puissances qui ne sont pas toujours au beau fixe. Enfin, comme on l'a déjà précisé, les recherches scientifiques entreprises et réalisées à l'intérieur de l'ISS ont profité à tous les scientifiques des pays qui l'ont désiré (3 600 chercheurs du monde entier ont ainsi pu en bénéficier).

En ce qui concerne les limites, il convient de noter que certains pays sont toutefois tenus à l'écart de l'accès à la station spatiale internationale, comme la Chine à cause de l'amendement WOLF qui date de 2011 et sur lequel les Américains ne sont pas revenus. De plus, cette ISS subit également la concurrence de puissances émergentes comme l'Inde qui assure seule ses projets et ambitions spatiales même s'ils ont pris du retard par rapport à leur calendrier respectif (2023 : mission vers Vénus, 2030 : mise en orbite d'une station spatiale chinoise).

Enfin, les relations entre la Russie et la République du Kazakhstan ne sont pas sans certaines tensions. En effet, la Russie estime louer beaucoup trop cher le cosmodrome de Bäikonour à cette République (coût de cette location 115 millions de dollars par an) et lui fait savoir, même si elle en a besoin pour ses satellites géostationnaires ou encore la desserte de la station spatiale internationale (contrat de location allant jusqu'à 2050).

La volonté américaine de se désengager financièrement du projet n'est pas sans poser la question de l'avenir de cette ISS qui de surcroit d'un point de vue technologique commence à vieillir. Un projet de tourisme spatial pallierait ainsi la question du financement de l'ISS. (Really ?)

Jalon 2 : Rivalités et coopérations dans le partage, l’exploration, la préservation des ressources des mers et océans

La question de l’exploitation du potentiel des mers et des océans, s’est de plus en plus posée au fur et à mesure du développement technologique de la navigation maritime. Pour la pêche en mer, la question s’est posée au XIXème siècle, tandis que la découverte du pétrole et donc de son potentiel en mer, s’est posée au XXème siècle.

En 1958, a lieu une conférence, celle de Genève, qui porte sur le droit de la mer. Cette dernière définit plusieurs principes importants, qui commencent à réguler les relations entre Etats, grâce à plusieurs conventions : sur la notion de mers territoriales, de plateau continental, de haute mer, ainsi que sur la notion de pêche et de conservation des ressources biologiques marines.

Mais c’est seulement quelques années plus tard, en 1982, que ces principes, ces notions, sont de mieux en mieux définis avec la conférence de *Montego Bay*, qui va garantir d’une part des droits pour les Etats côtiers, pour une tranche kilométrique de 370km à partir des côtes (200 milles marins) : ces pays vont ainsi pouvoir exploiter, explorer et gérer, les ressources naturelles, halieutiques, minières, minérales, présentes, aussi bien à la surface de la mer que dans les fonds marins, les sous-sols. Les pays qui bénéficient de ces ZEE, peuvent également y générer de l’énergie à partir des mouvements de l’eau, ou encore procéder à la création d’îlots artificiels ou de n’importe quel autre aménagement. Néanmoins, la conférence de *Montego Bay*, garantit aussi des droits pour les Etats non côtiers, qui peuvent survoler et naviguer pacifiquement sur les ZEE des pays côtiers. Ils peuvent également y installer des pipelines ou des câbles de communication sous-marins.

Les Etats qui possèdent les ZEE les plus importantes sont :

* Les Etats-Unis
* La France
* L’Australie

Toutefois, les grands fonds marins sont exclus de ces ZEE, car ils sont considérés comme des « Biens communs de l’humanité », ils sont gérés par l’AIFM, crée en 1994, c’est l’Autorité Internationale des Fonds Marins. Au-delà des ZEE (au-delà de 200 ou 350 miles, si c’est une ZEE étendue par le plateau continental), nous trouvons la haute-mer, les eaux internationales, qui n’appartiennent à aucun Etat. Bien qu’il y ait une législation internationale qui ait été imposée, cela n’empêche pas une explosion des litiges et des rivalités entre pays, autour de la question de certaines ZEE :

- D’une part, en mer de Chine méridionale, notamment autour de la question de la revendication de l’archipel de Senkaku par la Chine, au détriment des intérêts économiques et géostratégiques japonais.

- Autour de la question des îles Paracels et Spratleys, également objets de litige entre la Chine et le Vietnam.

Le fait de posséder ces îles, ces archipels permettent aux pays qui les revendiquent, d’obtenir des ZEE avec les avantages qui en découlent (accès à des hydrocarbures, des ressources halieutiques, des ressources minières etc.). Pourtant, en principe, la conférence de *Montego* *Bay*, avait clairement affirmé qu’en l’absence de vie humaine et de vie économique sur une île, aucune revendication de ZEE n’est possible.

- Litige entre l’Union Européenne et la Norvège sur la question de l’exploitation des ressources halieutiques disponibles dans l’Atlantique Nord (bancs de Harengs).

- Litiges autour de la légitimité de la ZEE dont la France bénéficie grâce l’îlot de Clipperton, qui est pourtant inhabité en dépit de son potentiel Marin. L’îlot est ainsi particulièrement convoité par le Mexique.

- Nous dénombrons également de nombreux litiges autour de la maîtrise de l’Océan glacial arctique.

Ces litiges sont en principe jugés par le TIDM (Le tribunal international du droit de la mer, créé en 1993 à Hambourg). Il existe à l’heure actuelle plus de 70 litiges entre des Etats Côtiers ou portant sur des ZEE.

Toutefois, il n’existe pas que des litiges ou des rivalités. Plusieurs acteurs essaient d’interagir pour tenter de développer une gouvernance mondiale qui essaie de concilier la protection des océans et les intérêts maritimes des hommes et des Etats.

La conférence internationale sur la biodiversité marine (le BBNJ, *Biodiversity Beyond National Jurisdiction treaty*), commence en 2017 et s’achève en 2023, elle pose les principes de la nécessaire élaboration d’un traité assurant la protection des milieux marins, ainsi que l’exploitation de leurs ressources de manière durable, que ce soit dans les eaux internationales ou les grands fonds marins (65% de la surface des océans du globe terrestre). Cette conférence reprend les principes de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui avait précisé que les Etats devaient travailler ensemble pour rédiger une constitution des océans, qui obligerait à prendre soin des milieux marins, tout en exploitant durablement leurs ressources. Elle n’a pas été ratifiée par les Etats-Unis, et ses principes ont été difficilement applicables, fautes de moyens et de contrôle. Des campagnes de sensibilisation sont également organisées, notamment par les Nations Unies, pour lutter contre la pollution et la surexploitation des mers et océans. Dans cette optique, elle a notamment proclamé la décennie 2021-2030, « décennie des sciences océaniques pour les développement durable ». L’objectif est donc de réussir une mobilisation des différents acteurs publics et privés, afin de développer des programmes communs de recherche et d’innovation technologiques, et d’inciter les Etats à augmenter leur budget pour développer les sciences océaniques. Certaines initiatives se heurtent toutefois à des résistances qui bloquent la préservation de zones marines dans l’Arctique : initiative française, australienne et de l’Union Européenne, avait pour objectif la délimitation de sanctuaires marins (1.1 million de kilomètres carrés), mais cette initiative s’est heurtée à la résistance de pays comme la Chine ou la Russie, qui ont préféré voir leurs propres intérêts, notamment au niveau des ressources halieutiques.

Axe 3 : La Chine à la conquête de l’espace, des mers et des océans

Résumé express de l’histoire de la Chine au XXème siècle :

- De 1839 à 1856, guerres de l’Opium.

- 1900, révolte des Boxers.

**-** 1912**,** proclamation, le 1er janvier à Nankin, de la République chinoise par Sun Yat-sen. Abdication du dernier empereur, Puyi, sous la pression du général Yuan Shikai (12 février).

- 1er juillet 1921, fondation à Shangaï du P.C.C, dirigé alors par Chen Duxiu.

- 1927, répression par Tchiang Kai-chek des communistes et des syndicalistes révolutionnaires à Shanghai.

- De 1927 à 1950, guerre civile chinoise opposant le *Kuomintang* (parti nationaliste) et le PCC.

- 1931, invasion japonaise de la Mandchourie. Mao Zedong devient président de la première République soviétique chinoise dans le Jiangxi.

- Le 7 juillet 1937, début du conflit sino-japonais.

- 1945, capitulation japonaise le 15 août. Echec des négociations entre Mao Zedong et Tchiang Kai-chek pour former un gouvernement de coalition.

- 1949, victoire des communistes, proclamation de la République populaire de Chine, le 1er octobre sur la place Tiananmen.

Jalon 1 : Une volonté politique d’affirmation

La Chine connait un développement rapide depuis un demi-siècle, elle passe d’un statut de nation de second rang à celui d’une nation qui possède tous les atouts d’une grande puissance, avec laquelle il faut désormais compter dans tous les domaines (dans le domaine économique, 2ème économie mondiale, dans le domaine militaire, 2ème puissance mondiale devant la Russie, et dans les domaines technologique et industriel).

Les espaces océaniques et la dernière frontière que constitue l’espace extra-atmosphérique, constituent, pour la Chine, non seulement un *leitmotiv* de conquête qui lui permet de s’affirmer mondialement, mais aussi une opportunité de conforter ou de confirmer son statut de grande puissance économique mondiale. Elle a fixé dans son grand livre blanc de la défense nationale, les grandes orientations de sa politique maritime et spatiale, pour l’époque actuelle, mais aussi pour le futur.

En ce qui concerne les océans, la Chine dispose, pour les maîtriser, d’une marine de guerre et d’une marine marchande. La marine de guerre est appelée, MAPL (Marine de l’armée populaire de libération), et elle est devenue en quelques décennies la deuxième marine de guerre mondiale, devançant récemment la Russie. Elle est forte d’environ 230 000 hommes, et dispose d’environ 700 bâtiments de guerre. Elle a le deuxième tonnage mondial derrière les Etats-Unis, mais la puissance de ses navires demeure en théorie inférieure à celle des navires américains.

Les forces de projection maritimes chinoises ont pour mission, de sécuriser les mers de Chine orientales centrales et méridionales, en effectuant des patrouilles et des opérations de protection des lois du droit maritime. Mais elle développe aussi sa présence en Mer jaune, et dans l’océan Indien. Elle effectue aussi des manœuvres d’intimidation, autour des îles Senkaku et de Taiwan. Le budget militaire chinois n’équivaut qu’à un tier de celui des Etats-Unis (231 milliards de dollars pour la Chine, et 693 pour les Etats-Unis). La Chine développe quand-même une technologie de plus en plus moderne pour ses bateaux de guerre, notamment pour ses derniers *destroyers* lance missile 055. La Chine vient également tout juste d’achever la construction d’un troisième porte avion, et un quatrième est en préparation. Toutefois, un sous-marin nucléaire de classe Zhu, censé être le fleuron de la marine chinoise, a récemment coulé dans le port de Wuhan.

En ce qui concerne sa marine marchande, elle était à la 26ème place mondiale en 1961, 18ème en 1976, 9ème en 1987, 4ème en 2010, et serait 2ème mondiale à l’heure actuelle. Les Chinois investissent aussi beaucoup dans les ports européens, comme Le Pirée, Gènes ou Rotterdam, mais aussi dans de nombreux ports en Asie du Sud-Est, en Afrique et au Moyen-Orient.

En ce qui concerne l’espace extra-atmosphérique, le dirigeant chinois Mao Zedong avait affirmé, lorsque les Américains ont accompli leur exploit spatial en 1969, que « nous aussi, nous réussirons un jour à faire partir des fusées dans l’espace, nous deviendrons une grande puissance spatiale ».

Les objectifs spatiaux chinois sont également définis dans le Grand Livre Blanc de la défense, qui précise que le développement national, économique et social de la Nation, ne peut se faire que par la maîtrise de l’espace. A l’heure actuelle, la Chine envoie plus de fusées en orbite que les autres pays du monde (elle a envoyé 39 fusées en 2018). Ces progrès ont été rapides, premier satellite envoyé en 1970, premiers lanceurs chinois envoyés dés 1985, premier taïkonaute envoyé dans l’espace en 2003, premier amarrage d’un vaisseau habité à un module en orbite en 2012, et premier alunissage mondiale sur la face cachée de la Lune en 2019.

L’APL (l’armée populaire de libération) gère le programme spatial chinois, qui bénéficie d’un budget de 8 milliards de dollar. Les objectifs de la maîtrise spatiale chinoise sont :

- développement des télécommunications et de la cartographie.

- exploration et exploitation potentielles des ressources minières.

- affirmation géopolitique.

- développement de programmes militaires, avec le lancement de satellites espions.

- assemblage d’une base en orbite (Tiangong).

La CNSA (Administration spatiale et nationale chinoise) a été crée en 1993 et dirige la fabrication de lanceurs surnommés « Longue Marche ».

Jalon 2 : Des enjeux économiques et géopolitiques considérables

A. Les enjeux géopolitiques et économiques de la conquête spatiale chinoise

Depuis la création du programme spatial chinois en 1956, la Chine a progressé lentement mais sûrement, il lui faut trente ans pour lancer ces premiers satellites (1970-2000), mais en 2003, elle réussit à envoyer son premier taïkonaute dans l’espace. A partir de 2013, elle entreprend la conquête de la Lune, et enfin, en 2020, elle lance son projet de station spatiale, Tiangong. Non seulement la conquête de l’espace représente pour la Chine un défi technologique, qui la hisse dans le concert des grandes puissances terrestres, tout en prouvant la valeur de son idéologie, mais elle représente aussi une condition quasi-*sine qua non* du développement continuel de son économie. C’est pourquoi elle a déjà installé des satellites qui lui ont permis de créer son propre système de navigation GPS en 2012 (*Beidou*) ; la conquête de la Lune est également envisagée dans une optique de future exploitation de minerais (fer, titane, uranium), qui sont des ressources importantes pour le pays devenu « l’atelier du monde ». C’est ce qui explique en 2019 et 2024, les alunissages sur la face cachée de la Lune. La Chine souhaite également exploiter les ressources minières présentes dans les astéroïdes.

Les progrès et ambitions spatiales chinoises, la mettent plus ou moins en concurrence avec les Etats-Unis, qui sont, par tradition, la puissance qui avait gagné la course à l’espace dans les années 1970. A l’heure actuelle, la Chine lance davantage de fusées en orbite que les Etats-Unis (39 en 2018), même si le budget spatial chinois n’est que de 11 milliards de dollars contre 19 pour les Etats-Unis. Cette rivalité spatiale ne prend véritablement tout son sens que si on la relie à l’évolution de l’actualité géopolitique sur Terre (cf : rivalités maritimes entre les Etats-Unis et la Chine, guerre russo-ukrainienne…). Les Etats-Unis n’ignorent toutefois pas que la Chine ambitionne de les dépasser dans tous les domaines. Cette rivalité n’exclut la mise en place d’une coopération spatiale internationale au niveau scientifique. Cette coopération se manifeste notamment au travers des accords entérinés entre la Chine et la France en 1997, officialisant l’engagement des deux pays à travailler conjointement afin d’étudier les interactions entre l’atmosphère et les océans, leur salinité, et l’humidité des sols terrestres. Ces programmes de coopération étudient également les origines du changement climatique terrestre et ses impacts.

Enfin, la mission *ChangE-6* intègre aussi des expériences françaises, dans le cadre de la récupération d’échantillons lunaires.

D’autre part, la Chine propose d’accueillir des projets scientifiques internationaux (9), au sein de sa station spatiale, afin que 17 pays puissent développer la recherche dans des domaines comme les sciences de la vie spatiale, les biotechnologies, l’astronomie et la physique gravitationnelle.

Selon les autorités chinoises, l’objectif de son programme spatial est de faire profiter à toute l’humanité de la progression scientifique réalisée dans l’espace grâce à la technologie chinoise. Cela n’est évidemment pas sans rappeler les objectifs américains. La Chine soigne ainsi son image et son *soft power*.

Il existe aussi une autre collaboration entre la Chine et l’ESA, car cette dernière fournit à la Chine du matériel technologique spatial. Enfin, la Chine travaille sur des projets spatiaux, comme la construction d’une centrale solaire en orbite ou d’une base spatiale lunaire, prévue pour 2030. Tous ces projets visent à servir l’objectif économique d’être les premiers à exploiter des matières premières dans son intérêt, ce qui est en contradiction avec le Traité de l’espace de 1967.

Derrière les objectifs économiques et d’amélioration de son image, la Chine ne prend-elle pas certaines initiatives qui sont quelque peu anxiogènes, comme c’est le cas en ce moment, avec l’utilisation illégale du réseau de satellites *Starlink*, pour développer des systèmes de détection d’avions furtifs ennemis, ou appartenant à d’autres puissances.

L’émergence de la Chine comme puissance spatiale, ne redéfinit-elle pas les relations internationales sur Terre entre les grandes nations, qui n’ont pas toutes entre elles de bonnes relations ?

B. Le déploiement de la marine chinoise sur les océans : enjeux géopolitiques et économiques

Depuis quelques décennies, la Chine est devenue une des principales puissances économiques du monde, et elle dispute depuis quelques années la place de 1ère puissance économique mondiale aux Etats-Unis. Elle est devenue "***l'atelier du monde***" qui fabrique une grande partie des produits que nous achetons à l'heure actuelle.

Pour assurer une croissance exponentielle et positive à son économie, elle doit non seulement continuer à trouver des matières premières mais aussi continuer à assurer l'exportation des produits transformées par ces industries dans toutes les régions du monde.

En 2003, le président chinois HU JINTAO a ainsi annoncé la volonté de la Chine de vouloir sécuriser ses approvisionnements énergétiques en déployant des installations portuaires chinoises en mer de Chine ainsi que dans l'océan Indien. En 2013, c'est au tour d'un autre président chinois, XI JINPING, d'annoncer la création de "**nouvelles routes de la soie**" lors d'un sommet au Kazakhstan. Ces initiatives s'inscrivent bien évidemment dans la cadre du hard power de la Chine.

Ces nouvelles routes de la soie se veulent les héritières des routes de la soie apparues au IIème siècle pour développer le commerce entre la Chine et l'Europe (c'est la dynastie des HAN qui permettra d'ailleurs leur essor au siècle suivant). A notre époque, ces nouvelles routes de la soie conservent un leitmotiv économique, puisqu'elles consistent à développer un système de réseaux de transports à la fois terrestres (6 corridors), aériens et maritimes. Elles concernent 65 à 70 pays, soit 60 % de la population mondiale et 30 % du PIB mondial et 35 % du commerce international. La Chine entend optimiser les échanges commerciaux par voie maritime qui certes demeurent longs et lointains entre la Chine et l'Europe mais qui représentent d'une manière prépondérante 80 % du transport de marchandises dans le monde (pour 90 % de sa valeur). Le coût des investissements chinois pour développer un tel projet a représenté environ 1000 milliards de dollars pour les travaux entrepris et prévus entre 2016 et 2030.

Afin de sécuriser ses routes maritimes entre L'Asie et l'Europe, la Chine les a donc jalonnées d'infrastructures portuaires principalement établies sur le littoral de l'océan Indien. Un objectif qu'elle a doublé par une politique active *d'investissements massifs* dans un certain nombre de ports étrangers (ports indiens de Colombo ou de Calcutta par exemple) afin de s'en servir comme base d'escale pour leurs navires de commerce.

La Chine a également installé des bases portuaires le long de certains littoraux (Djibouti, Mombasa au Kenya). Ces nouvelles routes de la soie ont à la fois une dimension économique et géopolitique, car la Chine entend également en assurer la protection grâce à ses forces de projection maritimes. Sa stratégie d'implantation de bases militaires le long des routes commerciales stratégiques est appelée "**collier de perles**".Par exemple, la Chine a installé des bases militaires en Birmanie (à Sittwe), au Bangladesh (à Chittagong), au Pakistan (à Gwadar) mais elle signe également des accords avec d'autres pays pour utiliser ses ports militaires comme c'est le cas avec le Cambodge qui autorise la location d'une partie de sa base navale de Ream dans le Golfe de Thaïlande, afin que la Chine puisse y faire accoster ses bateaux de guerre et entreposer des armes tout en permettant la présence d'un personnel militaire chinois.

La volonté de la Chine de sécuriser par sa stratégie du collier de perles les routes maritimes par lesquelles transitent ses navires de commerce dans l'océan Indien n'est d'ailleurs pas sans poser des problèmes qui prennent la forme de rivalités économiques mais aussi géostratégiques avec une autre puissance régionale, l'Inde, qui entend bien conserver sa présence et surtout sa prédominance sur l’océan indien.

Dernièrement, l'Indonésie a également condamné et dû repousser des navires de guerre chinois qui s'étaient imprudemment rapprochés de ses côtes.

La Chine de Xi-Jinping ne cache ainsi pas au monde sa volonté de devenir la première puissance maritime mondiale, et de remettre en question par-là, l’hégémonie encore incontestée de la marine américaine. Maintenant, en deçà de ses plus fières ambitions, la Chine s’intéresse avant tout au contrôle de la zone indopacifique, ce dernier lui permettant notamment de garantir et de favoriser ses intérêts commerciaux, tout en menaçant toujours plus éhontément Taïwan.

Afin de garantir le respect et le développement de ses intérêts dans le domaine maritime, la Chine n’hésite pas à jouer sur plusieurs tableaux (développement de son arsenal militaire, colonisation et poldérisation des îlots pour revendiquer toujours plus de ZEE, exploitation massive des ressources halieutiques etc.), et ce bien souvent au détriment du droit international de la mer (convention de Genève de 1958, et convention de Montego Bay en 1982).

En Mer de Chine du Sud (ou mer de Chine méridionale), la Chine n’a par exemple jamais reconnu le découpage des ZEE convenu par la communauté internationale. Ainsi, dans cet espace maritime où se projettent les ZEE chinoises, taïwanaises, vietnamiennes, philippines, brunéiennes, malaisiennes et indonésiennes, la Chine invoque quant à elle une souveraineté maritime historique dans la région, censée légitimer les revendications de sa « Langue de bœuf », aussi appelée carte des neufs traits, s’étendant sur 2 000 000 de km2 depuis les côtes chinoises. Cette langue de bœuf empiète non seulement sur les ZEE de tous les états côtiers de la Mer de Chine méridionale, à l’exception de l’Indonésie, mais elle garantit également la main mise chinoise sur les zones de hautes mers.

Ne pouvant toutefois violer directement les conventions de 1958 et de 1982 afin d’imposer ses revendications, au risque de provoquer un scandale diplomatique sans précédent, la Chine va plutôt chercher à contourner et à tirer profit de la norme occidentale des ZEE, en occupant des îles et des atolls de la mer de chine méridionale avant de revendiquer les ZEE qui vont avec.

Le contrôle des îles de la Mer de Chine méridionale n’est cependant pas facile à établir, puisque les autres puissances de la région, ont pour la plupart déjà revendiqué une partie, soit des îles Paracels, soit des îles Spratleys. Les îles Paracels sont revendiquées par le Vietnam, et les îles Spratleys sont partagées entre la Malaisie, les Philippines, Taïwan, le Vietnam et le Japon. La Chine doit donc recourir, soit à la force, soit à l’ingéniosité afin de réaliser ses conquêtes insulaires.

En 1974, par exemple, après le départ des Américains du sud du Vietnam, la marine chinoise bombarde les îles Paracels, et s’impose alors dans l’archipel en dépit des revendications officielles.

Le concert de puissances que l’on retrouve dans les îles Spratley, contraint l’insertion chinoise à se montrer plus discrète et plus malicieuse. La présence chinoise dans l’archipel va donc s’établir progressivement.

En 1987, prétextant une mission de surveillance du niveau de la mer sous l’égide de l’Unesco, la Chine fait construire une station océanographique sur le minuscule récif de Fiery Cross. L’année suivante, en dépit des limites légales normalement imposées par la ZEE des Philippines, la Chine annexe le récif de Johnson Sud, et tente également d’annexer les îles Sin Cowe, alors même qu’elles sont alors occupées par le Vietnam.

En 1994, c’est au tour du récif de Mischief de passer dans le giron de Pékin.

Plus tard en 2012, la Chine annexe également le Récif de Scarborough, en interdisant son accès. Légalement ce récif est pourtant censé appartenir aux Philippins.

A partir de 2013, tout juste après avoir réalisé toutes ces annexions insulaires, la Chine va initier la poldérisation des atolls ainsi conquis. Fiery Cross notamment, passera rapidement de l’état de simple rocher, à celui d’île artificielle, possédant désormais un aéroport, une base militaire et même un complexe hôtelier.

Ces transformations s’avèrent nécessaires à la revendication d’une ZEE, cette dernière n’ayant de chance d’être reconnue qu’à partir du moment où l’îlot possédé est en mesure d’accueillir une véritable activité humaine ou économique.

Enfin, la Chine tente également de contrôler certains îlots de l’archipel Spratley, comme Julian Felipe, en déployant son importante flotte de pêche (1ère nation de pêche en haute mer) de qu’elle n’hésite pas à protéger à l’aide de ses innombrables gardes côtes.

S’il est évident que les autres puissances de la région dénoncent fermement les conquêtes chinoises, et son bafouement du droit de la mer, elles se refusent toutefois à réaliser toute manœuvre de dissuasion militaire, étant absolument incapables de concurrencer la force de frappe de la marine chinoise. La Chine possède à elle seule plus de bâtiments que tous ses voisins réunis, plus précisément, elle en possède 516, tandis que le Vietnam n'en possède que 69, et les Philippines que 54. En outre, sur le plan juridique, la Chine ne reconnaît pas les rares juridictions qui condamnent ses manquements au respect des conventions internationales. Ainsi, le recours juridique tenté en 2016 par les Philippins n’aura jamais aucune incidence pratique.

En plus de ne pas respecter les ZEE étrangères, la Chine impose ses propres normes au sein des siennes. Par exemple, Pékin ordonne à ce que les navires militaires étrangers croisant dans ses eaux soient systématiquement accompagnés par un bâtiment chinois, alors même que le droit de la mer autorise en théorie les navires étrangers, même militaires (dés lors qu’ils sont pacifiques), à naviguer librement dans les ZEE.

Cette volonté de contrôle de la part de Pékin sur la Mer de Chine méridionale et sur la mer de chine de l’est, a de quoi inquiéter aussi bien les pays d’Asie du Sud-Est, que les voisins japonais et coréens, dont les intérêts commerciaux vitaux sont désormais placés sous le joug de la puissance chinoise. La mer de chine du sud est un des points de passages les plus fréquentés du commerce mondial, plus d’un quart du commerce mondial y transite.

Afin de rééquilibrer les rapports de forces en Mer de Chine, face à l’attitude agressive et expansionniste de Pékin, les autres puissances de la région, vont investir considérablement dans leur marine respective, afin de les garnir et surtout afin de les moderniser. On assite donc à une remilitarisation soutenue en Mer de Chine, venant s’ajouter à la présence américaine, pourtant déjà très importante (premier contingent américain à l’étranger). Depuis 2013, le Japon a ainsi initié une lourde course à l’armement avec la Chine (création de nouvelles escadres aériennes et développement de l’arsenal), et entend bien retrouver sa souveraineté sur les îles Senkaku, en réaffirmant sa puissance sur les îles à proximité, telles qu’Âmami Oshima et Miyakojima.

Informations complémentaires portant sur les mers et les océans

1) L’océan Pacifique :

a) Particularités géographiques :

- 1/3 de la surface du globe (169 000 000 km2)

- encerclé par trois continents et trois océans (arctique, antarctique et indien), il bute au nord sur le détroit de Béring, entre l’Alaska et la Sibérie. Au sud, il est délimité par le Cap Horn (sud du Chili) et le Cap de Leeuwin (sud de l’Australie).

- riches en ressources halieutiques et minières (manganèse, cobalt, nickel et cuivre).

b) Enjeux économiques et géopolitiques :

Depuis le début du XXIème siècle, les échanges du commerce maritime mondial ont basculé de l’océan Atlantique à l’océan Pacifique. Les échanges entre la Chine (17% du PIB mondial), les Etats-Unis (25% du PIB mondial) et le reste du monde se sont grandement intensifiés. La zone de l’Indo-Pacifique constitue l’épicentre de l’activité économique du plus grand océan du monde. C’est en effet dans cette région que l’on retrouve de nombreux points de passages stratégiques pour le commerce maritime mondial (les détroits de Malacca, de Lombok et de Makassar notamment). Le détroit de Malacca permet de faire transiter à lui seul près de 50% des ressources mondiales de pétrole.

De façon générale, les enjeux géopolitiques de l’Indopacifique repose sur une opposition entre les intérêts hégémoniques chinois, et les intérêts plus libéraux et moins gourmands des pays autres pays de la Région. Cette opposition entre Pékin, le Japon, la Corée, l’Inde, le Vietnam, les Philippines, et la Malaisie, est aussi entretenue par les puissances occidentales, qui cherchent elles-aussi à limiter un maximum les ambitions expansionnistes chinoises. L’océan pacifique est ainsi également le lieu de naissance d’alliances tels que l’alliance QUAD, permettant d’unir l’Inde, l’Australie les Etats-Unis et le Japon, autour d’une méfiance commune envers la Chine.

Toutefois, en dépit de ces alliances militaires, plutôt hostiles aux intérêts chinois, les différents pays de la zone indopacifique ne peuvent pas pour autant s’extraire de leur interdépendance économique, et surtout de leur dépendance aux exportations chinoises. Le RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership), entré en vigueur en janvier, est ni plus ni moins l’alliance économique la plus importante du monde et regroupe la quasi-intégralité des pays de la zone Indo-pacifique.

2) L’océan Atlantique :

a) Particularités géographiques :

- 2ème plus grand océan du monde (94 000 000 km2)

- bordé par l’océan arctique au nord, l’océan pacifique au sud-ouest et l’océan indien au sud-est.

- l’océan Atlantique comprend une vingtaine de sous-ensembles tels que la mer Méditerranée, la mer Baltique, la mer du Nord, la mer du Labrador ou la mer des Sargasses.

b) Enjeux économiques et géopolitiques :

L’océan Atlantique, représente la deuxième zone de pêche à l’échelle du monde, avec un quart des prises mondiales, bien qu’il reste loin du Pacifique, représentant quant à lui 58% des prises.

Néanmoins, à l’heure actuelle, seuls 13% des conteneurs transitent par les eaux de l’Atlantique, tandis que 60% d’entre eux transitent par les eaux du Pacifique.

A la fin du XIXème siècle, les flux de navires d’échangent transitant par l’Atlantique s’intensifient et se polarisent sur la mer Méditerranée et des Caraïbes, grâce au percement de deux canaux, celui de Suez (permettant d’éviter la longue route du Cap de Bonne espérance) et celui de Panama (permettant d’éviter la longue et périlleuse route du Cap Horn).

C’est avec l’invention de l’avion au XXème siècle, que les échanges culturels et économiques entre le vieux et le nouveau continent passant par l’Atlantique vont s’accélérer et s’intensifier considérablement, jusqu’à établir une quasi-continuité territoriale entre l’Europe et l’Amérique du Nord.

Durant la seconde guerre mondiale, le contrôle de l’Atlantique demeurera un enjeu stratégique clé, pour garantir l’acheminement du soutien militaire américain jusqu’en Europe. Le bloc atlantiste ainsi formé sera consolidé durant la guerre froide avec la création de l’OTAN en 1949, et perdurera jusqu’à nos jours.

3) Les océans polaires :

a) L’océan Antarctique :

Grâce au protocole de Madrid, l’Arctique est un continent officiellement démilitarisé et protégé contre toute exploitation commerciale de ses ressources minières et pétrolifères. L’exploitation de l’Océan qui le borde est également limitée, malgré les vues de certaines puissances sur son potentiel économique.

b) L’océan Arctique :

Contrairement à l’Antarctique, l’Arctique n’est pas une région démilitarisée, au contraire, les Etats-Unis, et surtout la Russie s’y sont réimplantés depuis le début des années 2000, après l’avoir délaissé à la chute du bloc de l’est. Les forces de l’Otan réalise ainsi deux fois par an des exercices militaires dans la région, nommés, *Cold Response*, tandis que la Russie renforce ses bases, notamment celle de Severomorsk où l’on retrouve les 2/3 de ses sous-marins.

En outre, le pôle Nord, et son point d’accès par le pacifique, le détroit de Béring, sont convoités par certaines puissances et notamment par la Chine, qui espère bénéficier de la fonte des glaces pour en faire des routes commerciales, plus courtes et en ce sens plus rentables, que celles actuellement empruntées.

4) Les câbles sous-marins :

Les câbles sous-marins assurent 99% de nos communications numériques (seulement 0.37% des télécommunications passent par l’espace), on en dénombre près de 428, et leurs tailles peuvent varier de 30 à plus de 30 000km.

Selon la NSA 80% des flux de données transitent par les Etats-Unis, les noms de domaines en .com ou .org sont tous distribués par l’ICANN, basée à Los Angeles, et les géants du WEB, les GAFAM demeurent des entreprises américains soumis aux législations américaines.

La question de l’origine des poseurs de câble est d’autant plus essentielle qu’elle détermine le risque de perte de souveraineté numérique pour un état. Si l’écoute depuis 1956 des câbles sous-marins par les pays occidentaux anglophones et leur système Five Eyes est désormais connue du grand public, il est fort probable que les gouvernements des autres grandes puissances du monde contemporain ait considéré l’enjeu de l’espionnage des communications bien avant leur population. Des pays comme la Russie et la Chine limitent ainsi méticuleusement le nombre et la provenance des câbles qui les relient au réseau internet mondial.

Etudes de documents du Thème 1 :

I. Etudes de documents d’introduction :

1) Etude de documents sur l’espace :

1. L’espace est une zone extra-atmosphérique (démilitarisée), pouvant englober tout l’univers observable situé au-delà de la ligne de Karman, (et auquel tous les Etats peuvent accéder librement sans pour autant pouvoir y imposer leur domination).

2. La maîtrise de l’espace par les hommes est avant tout technique, elle se matérialise notamment par l’envoie de satellites et de robots, par la mise en orbite de stations spatiales et par l’organisation de missions spatiales habitées. Toutefois, cet apprivoisement technique de l’espace, ne peut, du fait qu’il est opéré par des agences spatiales étatiques voire, désormais, par des grandes entreprises, demeuré en dehors de tout cadre juridique. C’est ainsi qu’en 1967, à l’initiative des Etats-Unis, un Traité de l’espace est et la plupart du temps ratifié, par les des pays membres des Nations-Unies et ayant des ambitions plus ou moins importantes dans le domaine spatial ; la maîtrise de l’homme sur l’espace, est donc aussi une maîtrise juridique.

3. La conquête spatiale, et d’autant plus après l’apaisement de la course à l’espace, est devenue avant tout un objectif scientifique, comme en témoignent les nombreux programmes qu’il soit américain, européen, russe ou chinois, visant à envoyer des robots, notamment sur la planète la plus proche de la Terre après Vénus, autrement dit Mars, afin de faire avancer la recherche scientifique, en réalisant des prélèvements et des analyses de la surface de ces astres, pour déterminer leur composition, et leur potentiel capacité à abriter la vie. Maintenant, et ce n’est pas sans lien avec l’émergence de nombreux acteurs privés dans le domaine de la conquête spatiale, l’espace est également devenu une source d’investissements non négligeable, abritant non seulement d’abondantes ressources minières rares, mais constituant surtout un environnement unique, très attractif du point de vue touristique. Les entreprises privées cherchent enfin à employer l’espace extra-atmosphérique pour proposer de nouveaux services, notamment de télécommunication et d’accès à internet, tel que l’offre Starlink, proposé par SpaceX (90% des télécommunications passe cela dit toujours par des câbles sous-marins).

4. Les différents Etats étant les acteurs de la conquête spatiale, les interactions de leurs différentes possessions, ou de celles de leurs entreprises doivent être régulées, et l’enjeu même de cette régulation s’avère géopolitique. En outre, notamment en orbite basse, mais de plus en plus dans l’orbite géostationnaire, des risques de collisions entre satellites commencent à apparaître avec l’augmentation du nombre de satellites à la dérive, et ces risques de collisions occasionnent eux-mêmes des risques de pollution environnementale, voire des risques humains, en cas de chutes de débris non-contrôlées. Les conséquences de ces chutes posent également des problématiques législatifs, économiques et géopolitiques majeurs (qui est responsable et qui payent les dégâts ?)

2) Première étude de documents sur l’océan :

1. Au XVIème siècle, la découverte des mers et des océans est amorcée, grâce à la mise au point du gouvernail d’étambot et des nouveaux instruments de navigation (boussole, astrolabe, portulans). Au XVIII-XIXème siècle sont réalisés les premières missions océanographiques (comme la mission du HMS Challenger de 1872-1876). Enfin, au XXème siècle, le développement technologique permet la mise au point des premiers engins sous-marins d’exploration abyssale. La révolution technologique électronique catalyse quant à elle le développement des satellites de télécommunications et des premières stations de recherches océanographiques. Les profondeurs des sous-marins demeurent très méconnues, seuls 5% des fonds marins ont été cartographiés de manière topographique.

2. (l’affirmation peut être justifiée, tout comme elle peut être réfutée, suivant la définition que l’on donne à la notion de « maîtrise »)

3. La maîtrise de l’espace peut être un atout pour la connaissance des océans, grâce aux technologies spatiales capables de les étudier, notamment en surface. Néanmoins les satellites servent surtout à repérer et à guider les navires, ainsi qu’à améliorer et à optimiser la circulation marine. A l’heure actuelle, les outils sous-marins, comme les sondes et les balises, sont bien plus performants pour connaître les océans.

4. Connaissons-nous véritablement mieux l’espace que les océans ? Si l’on en croit le document 5. Cela est très probable, car seulement 5% des fonds marins ont été cartographiés, tandis que les surfaces de certaines planètes du système solaire ont déjà été largement cartographiées. Cependant, qu’est-ce que cette partie cartographiée de l’espace, représente-elle par rapport à l’immensité de l’univers ? Connaître parfaitement le fond des océans ne constitue-il pas un objectif beaucoup plus accessible que celui de connaître parfaitement l’entièreté de notre univers observable, tout en sachant que celui est en perpétuelle évolution ?

II. Etudes de documents de l’Axe 1 :

1) Etude de documents du Jalon 1 :

a) Etude de documents du Jalon 1, partie 1 :

*Pourquoi l’expression de « course à l’espace » est-elle pertinente pour caractériser les programmes spatiaux américain et soviétique des années 1950-1960 ?*

L’expression « de course à l’espace » est particulièrement pertinente à plusieurs égards, celui de l’obsession de la performance, celui de l’imprévisibilité de l’évolution de la course, et celui du succès et de la gloire dont bénéficient, et le gagnant de la dite course, et le symbole qu’il représente.

Tout d’abord, pour bien comprendre le caractère singulier de la « course à l’espace », il faut s’intéresser à un type de course, terriblement populaire dans l’histoire des hommes, la course à l’armement. A la fin de la seconde guerre mondiale, les deux grandes puissances que sont alors l’URSS et les Etats-Unis, découvrent dans les décombres du théâtre de guerre nazi, les plans et l’inventeur des V2, des missiles balistiques redoutables, capables de frapper à plusieurs milliers de kilomètres de leur pas de tirs. Ces derniers apparaissent dés lors comme le futur de l’armement, et la reprise de leur développement intéressent les deux blocs. En deux ans à peine, l’amélioration des technologies de propulsion dont les V2 étaient dotés, permet de s’extraire de la pesanteur terrestre pour rejoindre efficacement l’espace (dès 1947, les premiers êtres vivants sont envoyés dans l’espace). Dans un climat de guerre froide, sans affrontements directs, le développement de la force militaire brute n’est plus nécessairement l’objectif premier du développement des technologies spatiales, de sorte que la NASA, tout comme les institutions soviétiques, transforment rapidement l’innovation militaire, en des démonstrations purement technologiques et scientifiques de puissance, permettant toujours de développer indirectement des technologies militaire, mais servant avant tout d’outil de propagande, de *soft power*.

C’est donc à partir de cet instant, au début des années 50, où la course à l’espace n’est plus seulement une course à l’armement, mais une énième façon pour les deux blocs, de s’affronter indirectement, de faire s’affronter le communisme et le capitalisme démocratique et libéral, que l’expression de « course à l’espace » prend véritablement tout son sens.

Tout d’abord, chacun cherche à être le premier innovateur, à repousser les limites connues, car la puissance qui est en avance, apparait aux yeux du monde comme la puissance la plus efficace, celle dont le modèle idéologique et politique permet le développement technologique le plus spectaculaire. L’importance de l’avance sur son adversaire est telle, que les institutions américaines créent prestement la NASA, peu après le lancement du satellite russe Spoutnik 1, effrayées par les progrès des soviétiques, qui continueront d’ailleurs de mettre la pression aux américains dans les dix premières années de la course, avec l’envoie du premier homme dans l’espace en 1961.

En outre, la « course à l’espace » est belle et bien une course en tant qu’elle est une fin en soi, qu’elle se nourrit elle-même, et qu’elle mobilise toujours plus de moyens, pour aller toujours plus haut, toujours plus vite, toujours plus loin. Avec la course à l’espace, on ne cherche pas à aller quelque part en particulier dans l’espace, à réaliser un projet bien précis, on cherche simplement à faire la démonstration de sa puissance, en se développant toujours plus dans l’espace, zone lointaine, historiquement réservée aux dieux pour de nombreuses civilisations. L’espace est le lieu à conquérir pour sacraliser la toute-puissance de son Etat et de son idéologie (Cf ; doc.3). Afin de séculariser l’espace, les deux blocs décident d’investir une part essentielle de leurs ressources économiques et humaines.

L’expression de « course à l’espace » pour caractériser les programmes spatiaux et soviétiques des années 50 et 60, est aussi pertinente en tant qu’elle est marquée par des changements spectaculaires de meneur, l’URSS au départ plus en avance que les Etats-Unis, finit par se faire dépasser en 1969, par la mission Apollo, et perd la course, malgré son accélération détonante au commencent de celle-ci.

Enfin, la « course à l’espace », permet de nourrir l’engouement idéologique, au sein même des deux blocs, tout comme les courses entre nations dans les compétitions sportives, permettent d’unifier remarquablement les supporters d’un même pays.

La course à l’espace, en promouvant le modèle idéologique de chaque bloc par ses exploits techniques, cherche aussi à attirer les pays « non alignés » de la Guerre Froide (les pays décolonisés après la seconde guerre mondiale, comme l’Inde).

b) Etude de documents du Jalon 1, partie 2 :

Etude de documents 1 :

5. Dans une certaine mesure, nous pouvons considérer que les Etats émergents ont relancé la course à l’espace, en tant qu’ils se le sont approprié avant tout pour rejoindre le cercle très restreint des nations ayant rejoint l’espace, avant tout pour exposer au monde leur valeur et leur niveau de développement. Toutefois, cette démonstration symbolique de puissance n’induit plus, au même titre que pendant la guerre froide, un investissement frénétique et continu dans le développement technologique. Il n’est pas vital pour les pays émergents investissant dans la conquête spatiale, de dépasser leurs concurrents sur le plan technologique, car il n’ont pas besoin de marquer, tout du moins par ce biais, la supériorité de leur modèle idéologique. La Chine et l’Inde n’ont pas absolument besoin de développer des technologies spatiales comparables à celles des Américains, ça ne leur est pas nécessairement utile, et l’enjeu symbolique reste mineure, comparée à l’importance qu’il pouvait avoir pour les Etats-Unis et l’URSS durant la Guerre Froide. Les budgets mis en jeu et le nombre de missions réalisées par la CNSA (Chinese National Space Administration), l’ISRO (Indian Space Research Organisation), l’ESA ou la ASA montrent bien que la conquête de l’espace demeure un objectif de développement secondaire pour les pays aussi bien émergents que développés, et à ce titre, nous pouvons difficilement parler de course à l’espace. Le fait même que des agences comme l’ESA ou l’ASA soient nécessaires pour optimiser le financement et le développement de la technologie inhérente aux lancements des diverses missions spatiales, montre bien que les pays européens ou les pays émergents, notamment africains, ne cherchent pas à concentrer une part importante de leur budget dans la conquête spatiale. Les pays africains se contentent d’ailleurs d’envoyer des satellites dans l’espace.

En vérité, ce caractère presque vain de nombreuses missions spatiales, fait apparaitre le principal inconvénient de la conquête spatiale : elle n’est pour le moment pas rentable et l’on ne peut pas y développer d’activités à long terme. Néanmoins, des entreprises privées investissent dans le secteur spatial dans l’espoir qu’il devienne un jour un secteur attractif. Pour autant l’on ne peut pas considérer que ces entreprises favorisent la relance d’un phénomène comparable à celui de la « course à l’espace », elles y développent simplement leurs activités, en espérant être les pionnières d’un secteur novateur. En outre, les tensions géopolitiques que peuvent engendrer des phénomènes comme la course à l’espace, telle qu’elle s’est manifestée durant la guerre froide, risquent surtout de limiter le développement des activités économiques, les entreprises n’auraient donc aucun intérêt à le relancer. Les Etats tendent même plutôt à faciliter les investissements des entreprises dans l’espace, en faisant évoluer leur réglementation (Du Traité de l’espace au *Space Act* d’Obama). Les nouvelles réglementations se font cependant de plus en plus unilatérales, celles-ci abandonnent l’idéal du Traité de l’espace qui consiste à faire de l’espace « un bien commun de l’humanité », et garantissent avant tout les avantages et les profits d’un pays ou d’un groupe de pays en particulier. Ces régulations unilatérales risquent à terme de favoriser l’émergence de tensions entre les Etats.

2) Etudes de documents du Jalon 2 :

Etude de documents 1 :

1. A l’heure actuelle dans le monde, les principales puissances maritimes sont les Etats-Unis, la Russie, la Chine, le Royaume-Uni, la France, l’Inde et le Brésil. Leurs puissances maritimes respectives se manifestent à la fois militairement, par la répartition et le nombre de bases que leurs armées possèdent dans les océans et sur les côtes, mais aussi économiquement, par le nombre et l’importance des routes commerciales qui traversent leurs eaux territoriales, ou à minima, qui traversent leur zone d’influence militaire. Enfin, d’un point de vue encore plus pragmatique, la puissance maritime d’un Etat peut également être mesurée en fonction du tonnage de ses dix premières flottes, bien que cet indicateur, ne soit pas forcément, surtout pour une flotte de guerre, révélateur de sa puissance, de son développement technologique. Quel que soit les critères employés pour mesurer la puissance maritime, nous pouvons tout de même remarquer que l’hégémonie militaire américaine, est, sur les océans, loin d’être remise en question. Les Etats-Unis possèdent en effet des bases et donc des appuis géostratégiques aux quatre coins du globe, ainsi qu’un nombre de porte-avions très largement supérieur à celui des autres grandes puissances maritimes.

2. La dissuasion océanique apparait comme l’intérêt numéro 1 pour les Etats, de la militarisation des océans. Afin de dissuader les Etats « adverses », de s’attaquer au territoire national, les armées vont ainsi déployer dans leurs eaux territoriales, et à proximité des multiples bases qu’elles possèdent, des bâtiments notamment capables d’assurer une défense antimissile balistique. En outre, la dissuasion océanique est aussi nucléaire, c’est dans tous les océans du globe que naviguent des sous-marins nucléaires, à tout instant en mesure de projeter un missile mer-terre, pour frapper un pays ennemi. Les missions militaires de dissuasion océanique sont aussi des missions de renseignements, permettant de prévenir des attaques ennemies et surtout des menaces terroristes comme en Méditerranée. Il n’y a donc pas une seule et unique façon d’organiser ses stratégies de dissuasion océanique, c’est un ensemble de missions et d’installations militaires, qui permettent de défendre l’espace aérien, de prévenir des attaques balistiques et de les empêcher, voire plus généralement de « projeter la puissance à distance », en la maintenant bien au large des côtes du pays qu’elle pourrait être susceptible d’attaquer. Enfin, pour les Etats qui possèdent l’arme atomique, comme la France, c’est un moyen d’étendre et de garantir leur capacité de dissuasion nucléaire, par l’usage des SNLE.

3. L’océan glacial Arctique est un véritable « théâtre de la puissance », en tant qu’il n’est pas un théâtre de guerre, mais qu’il est tout de même prisé par toutes les grandes puissances du monde actuel, notamment pour ses routes maritimes, qui se présentent en l’occurrence comme un point de jonction entre le nord de la Russie et l’Alaska. Durant la guerre froide, passer par le pôle Nord représentait ni plus ni moins que « le chemin le plus court entre les silos de missiles balistiques intercontinentaux à têtes nucléaires » des deux superpuissances, puis, après la chute de l’Union, lorsque les deux grandes puissances qui affrontaient jusqu’alors leur influence et leur présence dans la région, n’avaient plus de raison de s’affronter, l’une ayant gagné sur l’autre, les bases commencèrent à fermer, leur coût n’étant plus justifié. Par cet exemple, on constate bien que l’océan Arctique est un pur théâtre de la puissance, car l’on n’y développe des bases, l’on n’y investie, qu’en cas de tensions entre deux puissances y ayant accès. La zone, encore difficilement accessible à cause de la banquise et de ses conditions météorologiques et magnétiques, n’est pas particulièrement attractive en elle-même. Récemment, en 2007, les planches de la scène arctique se sont tout de même remises à grincer, après que la Russie ait symboliquement déposé un drapeau russe en titane à 4000 mètres de profondeur, manifestant ainsi ostensiblement son intérêt pour la zone. Peu à peu, l’Arctique reprend ainsi son rôle de « théâtre de la puissance », d’espace sans autre grand intérêt que d’être revendiqué, tout du moins tant que nous n’y trouverons pas des ressources particulièrement profitables à exploiter, ou des activités suffisamment rentables pour qu’il vaille la peine de les développer indépendamment de tout enjeu d’influence purement géopolitique.

III. Etude de documents de l’Axe 2 :

b) Etude de documents du Jalon 2 :

Dossier A : Rivalités pour les ressources maritimes et création des ZEE

1. Les Etats côtiers qui ont une ZEE, ont le droit, d’explorer, d’exploiter, de conserver et de gérer les ressources naturelles présentes à la surface de leur ZEE, dans leurs fonds marins, et dans leurs sous-sols.

Les Etats ont également le droit de créer des îles artificielles et de mettre en place des installations dans leur ZEE.

Toutefois, les Etats qui respectent la convention de *Montego Bay*, doivent aussi accorder aux autres Etats, la liberté de navigation et de survol de la zone, ainsi que la liberté de poser des câbles sous-marins et des *pipe-lines*.

2. Les ZEE recèlent des ressources stratégiques :

- des hydrocarbures

- des gisements miniers sous-marins (cobalt, nodules polymétalliques, sulfures, encroutements)

- des ressources halieutiques (poissons, crustacés, algues)

3. L’îlot de Clipperton appartient à la France, il est situé au large du Mexique (dans l’océan Pacifique). Sa ZEE est principalement convoitée pour ses ressources en minerais polymétalliques. Sa position géostratégique est également très intéressante pour la marine française.

Dossier B : La coopération dans l’exploitation et le partage des ressources maritimes

1. La conférence internationale sur la biodiversité marine (BBNJ), adoptée en 2023, a pour but, non pas d’établir une législation encadrant tout t ype d’activités humaines dans les eaux internationales, mais a plutôt pour objectif de ratifier un traité, s’intéressant avant tout à la conservation et à l’utilisation durable de la biodiversité océanique, et tout particulièrement de la biodiversité de la haute mer, située « au-delà des limites de la juridiction nationale ». Les objectifs de ce traité sont donc éminemment plus écologiques que juridiques et politiques.

2. Afin de mettre en valeur ses objectifs écologiques de préservation des ressources océaniques, la communauté internationale tente notamment de séduire les hommes politiques, les entreprises et la société civile, avec un programme de recherches et d’innovations technologiques commun, par lequel toutes les puissances seraient susceptibles d’être intéressées, et qui permettraient d’accélérer la recherche dans le domaine des sciences océaniques. En outre, la communauté internationale cherche à sensibiliser la population par des conférences diverses ou des événements comme « la Journée mondiale de l’océan », qui mettent en avant les bénéfices potentiels de l’océanographie (étude de la pollution, de la biodiversité des espèces etc.). Par toutes ces initiatives, la communauté internationale cherche donc à susciter l’intérêt des Etats pour la préservation des Océans, espérant qu’ils redirigent une plus grande partie de leurs dépenses en direction de l’océanographie, très couteuse et peu attractive pour les acteurs privés.

3. La gouvernance internationale des océans s’avère particulièrement complexe à établir, du fait de l’absence de convention globale. Il existe aujourd’hui de nombreuses zones de protection, dans presque tous les océans du monde et aux abords des littoraux de la plupart des continents, à l’exception des côtes et archipels asiatiques. Toutefois, ces zones de protection ne recouvrent pas nécessairement les lieux concentrant la plus forte biodiversité marine, et leurs critères de régulation peuvent être plus ou moins rigoureux et exigeants. En outre, on peut ajouter à cette multiplicité et à cette diversité des conventions protectrices et de leurs exigences, les conflits endémiques au contrôle de certaines zones océaniques, attractive, soit par leur emplacement même, soit par les ressources en minerais ou en hydrocarbures dont elles disposent. Ainsi, comme la conservation de la biodiversité des espèces n’intéressent encore que trop peu les Etats et les entreprises, celle-ci ne desservant pas, voire contrevenant à leurs intérêts premiers, il arrive que dans des pays comme l’Indonésie, pourtant frémissant d’espèces marines uniques et endémiques, il n’y est encore aucune convention protégeant la biodiversité en haute mer. Enfin, d’un point de vue purement pratique, tout comme la justice internationale ne peut faire appliquer systématiquement et exhaustivement ses lois sur chaque centimètre de terre de notre planète, il est particulièrement difficile si ce n’est impossible de faire condamner les acteurs qui enfreignent les règles fixées par ses conventions. Cette impunité de nombreux Etats, est d’ailleurs à l’origine de la formation d’organisation comme *Sea Sheapeard*, menant des actions dissuasives, notamment contre les navires usines japonais, pêchant illégalement la baleine en haute mer.

4. Les Nations-Unies n’ayant pas de pouvoir coercitif, elles ne peuvent soumettre la volonté des Etats par la force. Elles ne sont donc pas en mesure d’imposer à toutes les puissances du monde, une seule et même législation venant encadrer l’exploitation des ressources maritimes et la protection de la biodiversité des océans. Afin d’atteindre ses objectifs en matière de protection de l’environnement, la communauté internationale va favoriser la mise en place de projet de coopération plus consensuel entre les Etats, et censé les sensibiliser au respect de la biodiversité océanique, par-delà leurs intérêts économiques et géopolitiques. Ces projets prennent généralement la forme de programmes de coopération scientifique, le développement technique étant toujours un objectif consensuel auprès de toutes les puissances. Néanmoins, les campagnes de sensibilisation des Nations-Unies, et leurs initiatives n’ont qu’un impact superficiel sur la gouvernance des Océans, et en l’absence de gouverneur respectable aux yeux de tous et capable de se faire respecter, la haute mer demeure un espace de conflits entre les puissances, où la loi du plus fort et de ses intérêts domine volontiers les conventions écologiques régionales.

IV. Etude de documents de l’Axe 3 :

1) Etude de documents du Jalon 1 :

1. La chine cherche à défendre ses eaux territoriales et à sécuriser la mer de Chine. Elle souhaite également renforcer sa présence militaire en mer. En 2012 notamment, elle effectue des patrouilles pour réaffirmer sa puissance et sa présence dans la région (sous prétexte de préserver la paix et de faire valoir ses droits). Les Chinois ne sont pas seulement intéressés par la conquête de mers et des océans, ils s’intéressent également à la conquête spatiale, cruciale pour le développement de sa sécurité. En outre, la Chine ambitionne de développer des programmes spatiaux internationaux, lui permettant notamment de développer de nouvelles compétences technologiques. La Chine espère que ces nouvelles compétences lui permettront d’exploiter les ressources minières spatiales dans un avenir proche.

2. Les forces maritimes chinoises se déclinent en deux catégories, d’une part la marine de guerre (2ème marine mondiale), d’autre part la marine marchande qui intègre les grandes routes maritimes internationales grâce à ses bateaux et ses nombreux ports (sur les dix ports conteneurisés les plus vastes du monde, sept sont chinois).

3. Premièrement, les bases maritimes chinoises permettent de contrôler les points sensibles des grandes routes du commerce maritime international. Deuxièmement, elles permettent de projeter la puissance militaire chinoise (par l’intermédiaire de relais, d’escales, de ports etc.). Troisièmement, ces bases servent de point d’encrage pour développer des manœuvres d’intimidation.

Carte mentale :

2) Etudes de documents du Jalon 2 :

Dossier A : Les enjeux géopolitiques et économiques de la conquête spatiale chinoise

3. Bien qu’au premier abord, le programme spatial chinois semble plutôt fermé, et essentiellement replié sur les intérêts nationaux, notamment du fait de son origine et de sa gestion militaire, il n’en demeure pas moins un programme scientifique, qui en ce sens, vise à réaliser des expériences et des études qui peuvent servir et intéresser toute la communauté internationale. Ainsi, récemment, en 2019, lorsque la Chine a commencé à préparer sérieusement le déploiement de sa nouvelle station spatiale, la CNSA a invité tous les membres de l’ONU à mener des expériences à son bord (même si les astronautes de la station demeurent tous chinois). Plus de 17 pays ont répondu à l’appel, et neufs projets scientifiques internationaux ont été mis en place. La France notamment espère poursuivre efficacement ses études océanographiques et climatiques par le biais de cette coopération. On constate donc bien que la coopération spatiale chinoise est purement scientifique, elle ne s’opère qu’autour d’objectifs conciliants et dénués d’enjeux géopolitiques. Cependant, là où la Chine pourrait être taxée d’une certaine malhonnêteté, c’est en assurant que l’« objectif » de son « programme spatial habité » est uniquement de « bénéficier à l’humanité toute entière », alors même que le programme spatial chinois est contrôle par l’APL, et est également connu pour son développement des satellites espions.

Dossier B : Le déploiement de la marine chinoise sur les océans : enjeux géopolitiques et économiques

1. La maîtrise des routes maritimes permet à la Chine de sécuriser ses approvisionnements en matière première ou en énergie (pétrole, gaz), elle garantit également la pérennité et le développement de ses partenariats commerciaux avec les pays d’Europe, d’Afrique et d’Asie. De manière générale, la maîtrise des routes maritimes permet à la Chine de développer ses exportations et devenir, par-là, le premier partenaire commercial de la plupart des pays émergents.

2. L’affirmation politique de la Chine passe par une militarisation des espaces maritimes de la Chine. Il s’agit d’une part de lutter contre le terrorisme et la piraterie, et d’autre part, cette militarisation permet de sécuriser les routes d’approvisionnements qui s’intègrent dans les nouvelles routes de la soie. Enfin, la militarisation des espaces maritimes permet à la Chine de développer ses forces de projection maritimes, notamment dans l’Océan Indien.

3.

Diverses notes de cours (surtout en lien avec le thème 2) :

Définition génocide : extermination volontaire et programmée d’un peuple, d’un groupe ethnique, d’une catégorie de la population, sur des critères religieux (les Juifs et les Arméniens), raciaux, ethniques (génocide rwandais) ou idéologiques (les Khmers rouges).

Il n’y a que quatre génocides reconnus :

- Le génocide des Juifs européens (voire des Tziganes, le *Samudaripen*).

- Le génocide d’une partie des Cambodgiens par les khmers rouges.

- Le génocide des Arméniens.

- Le génocide rwandais.

1. Conditions arbitraires des traités, mais ne constituents pas des critères nécessaires à l’élaboration d’une définition générale. [↑](#footnote-ref-1)